



Méthodologie de notre comparateur des offres d'électricité verte à destination des particuliers, professionnels et collectivités

Déontologie :

Notre site n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec les fournisseurs d'énergie dont les offres sont présentées dans ce comparateur.

Nous ne percevons aucune rémunération des fournisseurs d'électricité comparés.

De même, notre site n'est pas rémunéré par les fournisseurs d'électricité comparés pour leur transmettre des coordonnées de prospects.

Toutes les offres d'électricité présentées dans ce comparateur sont accessibles à l'échelle nationale (France métropolitaine).

Nous nous engageons à traiter dans ce comparateur tous les fournisseurs d'électricité et leurs offres vertes avec la plus grande équité.

Exhaustivité des offres :

Notre comparateur référence l'ensemble des offres d'électricité verte disponibles pour les particuliers, professionnels, entreprises et collectivités en zone de desserte Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA (particuliers) et supérieure à 42 kVA (entreprises, professionnels et collectivités) et dont les grilles tarifaires à jour sont rendues publiques sur les sites des fournisseurs ou envoyées à notre équipe.

Les offres que ce comparateur ne référence pas sont :

- Les offres uniquement dédiées aux clients disposant d'un compteur Linky ou d'un boîtier connecté
- Les offres uniquement disponibles sur les territoires de desserte des ELD (Entreprises Locales de Distribution)

Fonctionnement du comparateur et classement des offres :

1. Comparateur destiné aux particuliers :

- L'internaute doit répondre à trois questions concernant la surface de son logement, l'énergie utilisée pour son système de chauffage, l'énergie utilisée pour chauffer son eau. Les réponses à ces trois questions déterminent son profil de consommation d'électricité (moyenne estimée sur une année grâce à la calculatrice du Médiateur de l'Énergie) à partir duquel seront classées les offres d'électricité verte disponibles. Cette estimation et les hypothèses retenues sont disponibles sur simple demande à [changeonsdenergie\(arobase\)gmail\(point\)com](mailto:changeonsdenergie(arobase)gmail(point)com).
- L'internaute accède ensuite aux offres vertes des fournisseurs d'énergie qui correspondent à son profil et aux critères renseignés, classées par ordre croissant, de l'offre la moins chère à



la plus chère. Pour chaque offre, les informations suivantes sont indiquées : nom du fournisseur et de l'offre, détails sur l'offre, coût annuel TTC estimé sur une année, mix énergétique, soutien du fournisseur aux énergies renouvelables (part du chiffre d'affaire investie par le fournisseur en 2016, sur la base de ses déclarations), part représentée par les offres d'électricité verte dans le chiffre d'affaires du fournisseur en 2016 (sur la base de ses déclarations), pourcentage de garantie d'origine achetée indépendamment de l'électricité associée à son émission dans la quantité totale de garantie d'origine achetée en 2016 (sur la base des déclarations du fournisseur) des informations complémentaires sur l'offre dans la colonne « Truc en plus ».

- L'internaute peut dès lors choisir de trier les offres en fonction de critères supplémentaires : type d'offre (offre à prix fixe, offre indexée sur les tarifs réglementés de vente, offre de marché), type de tarification (option base ou option heures pleines/heures creuses).

2. Comparateur destiné aux entreprises et professionnels

- L'internaute doit indiquer la puissance de son compteur pour afficher les offres d'électricité verte disponibles pour son profil. Sa réponse détermine son profil de consommation d'électricité (moyenne estimée sur une année grâce à la calculette du Médiateur de l'Energie) à partir duquel seront classées les offres d'électricité verte disponibles. Cette estimation et les hypothèses retenues sont disponibles sur simple demande à [changeonsdenergie\(arobase\)gmail\(point\)com](mailto:changeonsdenergie(arobase)gmail(point)com).
- L'internaute accède ensuite aux offres vertes des fournisseurs d'énergie qui correspondent à son profil et aux critères renseignés, classées par ordre croissant, de l'offre la moins chère à la plus chère. Pour chaque offre, les informations suivantes sont indiquées : nom du fournisseur et de l'offre, détails sur l'offre, coût annuel HTT estimé sur une année, mix énergétique, soutien du fournisseur aux énergies renouvelables (part du chiffre d'affaire investie par le fournisseur en 2016, sur la base de ses déclarations), part représentée par les offres d'électricité verte dans le chiffre d'affaires du fournisseur en 2016 (sur la base de ses déclarations), pourcentage de garantie d'origine achetée indépendamment de l'électricité associée à son émission dans la quantité totale de garantie d'origine achetée en 2016 (sur la base des déclarations du fournisseur) des informations complémentaires sur l'offre dans la colonne « Truc en plus ».
- L'internaute peut dès lors choisir de trier les offres en fonction d'autres critères : type d'offre (offre à prix fixe, offre indexée sur les tarifs réglementés de vente, offre de marché), type de tarification (option base ou option heures pleines/heures creuses).



3. Comparateur destiné aux collectivités

- L'internaute ne doit rien renseigner le concernant. Les offres sont automatiquement classées par ordre alphabétique à partir du nom du fournisseur.
- L'internaute peut dès lors choisir de trier les offres en fonction d'autres critères : type d'offre (offre à prix fixe, offre indexée sur les tarifs réglementés de vente, offre de marché), puissance de compteur (entre 3 et 36 kVA, supérieure à 42 kVA).

Tarifs communiqués dans ce comparateur :

Pour le comparateur destiné aux particuliers, les tarifs présentés sont TTC et comprennent les taxes et contributions suivantes : la TVA, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et les TCFE (Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité) dont le montant varie en fonction de la commune et du département dans lesquels se trouve le site de consommation du client.

Pour en savoir plus sur ces taxes et contributions, cliquez [ici](#).

Pour le comparateur destiné aux professionnels et entreprises, les tarifs présentés sont indiqués HTT.

Pour le comparateur destiné aux collectivités, les tarifs ne sont pas mentionnés car les prix de ces offres font l'objet d'un devis auprès du fournisseur concerné.

Mise à jour des tarifs communiqués dans ce comparateur :

Les tarifs et informations présentés sont mis à jour tous les deux mois en fonction de l'évolution des prix de l'électricité, dès que les fournisseurs publient leurs nouveaux tarifs, sur la base des informations disponibles en ligne (fiches descriptives des offres et grilles tarifaires).